DÉCISION DU CONSEIL

du 27 juin 1980

portant nomination d'un membre du Comité économique et social

(80/633/CEE)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne, et notamment ses articles 193 à 195,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment ses articles 165 à 167,

vu la convention relative à certaines institutions communes aux Communautés européennes, et notamment son article 5,

vu la décision du Conseil, du 19 septembre 1978, portant nomination des membres du Comité économique et social pour la période se terminant le 18 septembre 1982,

considérant qu'un siège de membre du comité précité est devenu vacant à la suite du décès de M. De Ridder, portée à la connaissance du Conseil le 11 mai 1979,

vu les candidatures présentées le 12 juin 1980,

après avoir recueilli l'avis de la Commission des Communautés européennes,

DÉCIDE :

Article unique

M. Silvain Loccufier est nommé membre du Comité économique et social en remplacement de M. De Ridder pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 18 septembre 1982.

Fait à Bruxelles, le 27 juin 1980.

Par le Conseil

Le président

A. SARTI